



Défi n° 18 : Utiliser des produits éco-labellisés ou naturels ★

✓ Pour réaliser votre défi

Conditions pour relever le défi : seuls les produits ayant une reconnaissance officielle pourront être choisis dans le cadre de ce défi.

- Utilisation au minimum de 2 produits éco-labellisés au sein de votre établissement.

Exemples : savon, café, produits d'entretien, consommables, papier recyclé ou certifié FSC/ PEFC, gobelets, cartouches d'encre etc.

✓ Pour le justifier

- Factures d'achat des produits

OU

- Vérification terrain par un conseiller

✓ Pour aller plus loin

- Pièce jointe : Guide pratique logos environnementaux sur les produits
- Guide ADEME « Consommer mieux » : (mai 2016) <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-manger-mieux-gaspiller-moins.pdf>
- Fiche de présentation référentiels Ecolabel Européen <http://www.ademe.fr/fiche-presentation-referentiels-ecolabel-europeen>

✓ Contexte

Les éco-produits couvrent aujourd'hui une vaste gamme de produits de consommation courante. Vous pouvez ainsi utiliser ces produits en interne.